

## CHRONIQUE

*À l'occasion du 550<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Louvain, Louvain médical fera paraître une série d'articles consacrée à l'histoire de notre faculté et parmi eux quelques pages de l'histoire de la faculté de médecine de Louvain du Dr F.A. Sondervorst, dont celui-ci a bien voulu réserver la primeur à nos lecteurs.*

## L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE LOUVAIN

F.-A. SONDERVORST (1)

## INTRODUCTION

Lorsque la ville de Louvain, au début du XV<sup>e</sup> siècle, ruinée par le recul de l'industrie drapière et les troubles civils, eut décidé l'établissement d'un « studium generale » pour faire revivre la cité, lorsque le Duc Jean IV de Brabant eut constamment appuyé cette initiative heureuse de sa haute autorité et par ses efforts personnels incessants, lorsqu'enfin, par une bulle du 9 décembre 1425, cette nouvelle académie fut érigée par le Pape Martin V, l'Université fut inaugurée officiellement le 7 septembre 1426 en la Collégiale Saint-Pierre et la faculté de médecine fut parmi les premières à ouvrir ses portes. La date du 18 octobre 1426 est généralement retenue comme celle où les leçons s'amorcèrent sous la direction de Jean de Neele, maître-es-arts et docteur en médecine originaire de Bréda.

Nous ne possédons que des renseignements incomplets sur la faculté de médecine au cours du premier siècle de son existence, car ses archives ont disparu et n'ont pas encore été retrouvées.

Mais concernant cette période, nous possédons des fragments non négligeables des Acta de l'Université proprement dite; les travaux d'historiographes des siècles ultérieurs tels que ceux de Molanus, de Vernulaeus, les Fasti d'Andreas Valerius, les écrits de Paquot, des manuscrits laissés par J.L. Bex, tous auteurs qui ont con-

sacré des pages importantes à la faculté de médecine et qui ont pu consulter des documents originaux aujourd'hui disparus. La consultation de documents conservés aux Archives de la ville de Louvain nous fut bien précieuse. Nous possédons, par ailleurs, les statuts de la faculté de médecine ainsi que ceux du collège de médecine, créé en son sein.

Selon une étude critique récente, ces statuts peuvent être rapportés aux premières années de la fondation de la faculté et certainement avant 1433 en ce qui concerne ceux de la faculté, et à l'année 1478 pour ce qui concerne les statuts du collège.

Grâce à l'ensemble de cette documentation, nous pouvons retracer aujourd'hui avec une assez grande certitude l'histoire des premières années de la faculté de médecine.

Les statuts de la faculté, à part quelques ajoutés, ne durent pas subir de modifications importantes avant le XVII<sup>e</sup> siècle, car ils renfermaient essentiellement des dispositions générales susceptibles d'adaptations pratiques nuancées et variées. Ceux du collège qui réglèrent toute la vie intérieure de la faculté subirent, au cours des âges, des modifications plus nombreuses.

(1) Professeur à l'Université catholique de Louvain, Goudsbloemstraat, 34, B-3000 Louvain.

La jeune faculté de médecine devait établir ses premières assises dans l'hôtel de Rode où le peintre Arnoul van Voorspoede égaya d'un pinceau artiste la sévérité des auditoires. En 1432, la faculté obtint l'usage de deux salles aménagées dans les Halles.

La faculté, présidée par un doyen renouvelé tous les six mois, réunissait en conseil (concilium) d'une façon obligatoire tous ses membres. Le doyen qui conservait — du moins à l'origine — le livre des statuts convoquait les réunions et jouissait au vote d'une voix prépondérante. C'était au sein d'une de ces assemblées qu'était désigné le nouveau recteur lorsque c'était au tour de la faculté de désigner le membre appelé à revêtir la dignité rectorale.

Au sein de la faculté elle-même, fut créé un collège médical dont on retrouve les traces en 1433, composé d'un nombre plus restreint de personnes, chargé de régler l'activité réelle de la faculté, les conditions et les prix d'inscription, l'admission aux examens, la composition des jurys, la défense des thèses, l'octroi des grades et bien d'autres dispositions.

L'activité du collège, à cet égard, se rapproche de celle de nos conseils facultaires actuels.

À la tête du collège se trouvait le prier qui jouissait à son tour d'une voix prépondérante lors des votes. Le prier était chargé de gérer les finances proprement dites de la faculté. Le membre le plus âgé avait la garde des statuts et remplaçait le prier en cas d'empêchement de ce dernier. Un appariteur nommé par la faculté était aussi à la disposition du collège.

On exigeait de lui qu'il soit « bene latinus » qualité assez difficile à obtenir du répondant, les textes ultérieurs se contentant de « utcumque latinus ».

Plus tard, on vit se créer au sein du collège lui-même un collegium strictum,

celui des enseignants proprement dits, à l'exclusion des « doctores non legentes ».

La durée des études médicales était de quatre années, plus tard réduites à trois. Les étudiants qui réussissaient leurs épreuves acquéraient, après deux années, le titre de bachelier en médecine, après quatre années, celui de licencié en médecine, ce dernier titre autorisant la pratique médicale. Cette dernière était sévèrement réglementée à l'intérieur de la ville et de la faculté et aussi au dehors, mais nous ne pouvons ici dans cet aperçu général en rapporter tous les détails. Le titre de « doctor medicinae » était plus rarement octroyé : il le fut surtout à ceux qui se destinaient à l'enseignement ou à la recherche. Les autres étudiants y renonçaient volontiers à cause des frais particulièrement dispendieux et excessifs qu'entraînait la dispense de ce grade académique pour les intéressés. Les étudiants ne cessèrent de protester contre cette situation, mais en vain ! Ce ne fut qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que ces frais furent ramenés à des proportions plus raisonnables.

Lorsque Henri Decoster fut nommé à son tour professeur, les deux premiers titulaires appelés « professores primarii » se virent partager l'enseignement. L'un d'entre eux devait traiter d'après Hippocrate et Galien les « res naturales » et les « res non naturales » c'est-à-dire l'anatomie, la physiologie et l'hygiène, l'autre les choses « praeter naturam » c'est-à-dire les maladies proprement dites, leur traitement et leur nature médicale. Au début et quelquefois dans la suite, le magistrat de la ville, dans sa sollicitude à veiller à la bonne renommée de l'institution, invita des médecins étrangers au terroir à s'immatriculer à la faculté et à y donner des cours. À côté des professeurs, les bacheliers étaient tenus à participer à l'enseignement par des lectures « lectiones inordinariae » et les licenciés par des « lectiones ordinariae ».

C'est ainsi que plus tard, André Vésale et J.B. Van Helmont, sans faire partie du corps professoral, témoignaient, en faisant des lectures, de leur participation à l'enseignement dans la faculté.

À partir de 1429, Jean Vésale, bisaïeul du grand Vésale prit une part importante à l'enseignement de la médecine, tout en faisant partie, plus tard, du personnel médical de la Cour de Bourgogne. Il avait pris ses grades à Pavie et, tandis qu'il enseignait la médecine et aussi les mathématiques à la Faculté des Arts (branche qui y sera souvent enseignée par les médecins), Jean Vésale se rendit célèbre par une lettre adressée au Pape Eugène sur la réforme du calendrier, par un horoscope bizarre dans le goût du temps écrit de sa main, adressé à Louis XI et conservé aujourd'hui aux archives du Royaume, et par un traité sur la peste adressé au Duc François Sforza de Milan.

La faculté de médecine vit désormais augmenter le nombre de ses titulaires et, jusqu'à la fin du siècle, trois professeurs se partagent généralement les matières médicales à enseigner.

La ville de Louvain ne pouvait pas financer cette expansion qui d'ailleurs n'intéressa pas seulement la médecine mais aussi les autres facultés. Dès lors, des prébendes furent instituées.

Dès 1528 déjà, le Duc Philippe de St Pol, pour témoigner sa sollicitude à l'Université, avait mis à sa disposition quinze prébendes. Ces premières prébendes assuraient à leurs titulaires des émoluments supérieurs à leur traitement, celui-ci restant payé par la commune. À partir de 1443, le Pape Eugène institua une série de prébendes dont, malgré les appétits interfacultaires, deux se virent octroyées à la commune en faveur de la faculté de médecine. Ces prébendiers nouveaux, tout en recevant leur prébende de la commune, ne reçurent aucun traitement (bien que dans la suite un supplément

leur fut quelquefois accordé); ils furent appelés professeurs ordinarii. Ceux qui occupaient ces chaires étaient, de droit, chanoines de l'Église St-Pierre de Louvain, de la deuxième fondation, et devaient rester célibataires. Le jour de leur mariage, ils perdaient leur aumusse; c'est ce qui arriva à Jean Vésale lorsqu'il eut convolé en justes noces. Le magistrat de Louvain ne put lui octroyer une prébende et ne prétendit non plus le payer au titre de professeur primarius, sous prétexte que la faculté disposait déjà de trois prébendiers.

Il faut remarquer qu'un certain nombre de clercs se comptaient parmi les prébendiers, car par la bulle « Quoniam per » de 1426 et celle « A supremo patrefamilias » de 1443, les papes avaient autorisé les clercs séculiers d'abord, puis les clercs réguliers, à enseigner la médecine mais pas à la pratiquer, sauf dans des situations exceptionnelles.

Bien que dans la suite cette autorisation semble avoir été retirée, on retrouva encore par après, plus d'une fois, des clercs parmi le personnel enseignant de la faculté de médecine.

Bien que la commune eût abandonné à l'Université toute autorité civile et criminelle sur les suppôts de cette nouvelle académie, l'autorité communale garda le monopole des nominations et de la distribution des prébendes; mais elle ne le fit, en général, que sur proposition de la faculté. Une fois, le magistrat de la cité en 1476 nomma le docteur Franco à la place du professeur Willis, sans avoir pris l'avis de la faculté; celle-ci refusa de l'admettre dans le corps professoral. Plus tard, lorsque les princes nommèrent à leur tour des professeurs, le magistrat de Louvain continua à défendre les privilèges de sa charge. C'est ainsi que lorsque Gemma Frisius vint à mourir, le magistrat le remplaça par Pierre Ricord, mais Alexandre Farnèse, gouverneur de nos

provinces, ayant à son tour nommé Smenaga, une lutte sans fin éclata : les deux titulaires donnèrent leurs cours en concurrence, provoquant un conflit permanent qui ne fut résolu que par la mort des deux adversaires.

Il est difficile, durant le premier siècle, de porter un jugement sur la valeur de l'enseignement, la plupart des écrits des titulaires ne nous étant pas parvenus. À en juger toutefois par l'examen des commentaires que Jacques Bogaert laissa sur Avicenne : « *Collectarium in Avicennae practicum* » dont le manuscrit est conservé à la ville d'Anvers, l'enseignement donné à Louvain n'était pas inférieur à celui donné dans les autres Universités européennes.

Signalons encore que l'installation à Louvain, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de toute une série d'imprimeurs, dont le nombre ne cessera d'augmenter dans la suite, apporta à la faculté de médecine ainsi qu'aux autres facultés d'ailleurs, un instrument de travail précieux et, si l'on en juge par le nombre d'éditions médicales sorties des presses louvanistes, on peut affirmer que cette circonstance heureuse fut particulièrement bénéfique pour donner une impulsion nouvelle à la faculté et à son enseignement.

La première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle fut une des plus glorieuses de notre Alma Mater et aussi une époque où notre pays marchait à la tête de la civilisation et du progrès. L'école médicale de Louvain eut, à cette époque surtout, la gloire de voir plusieurs de ses professeurs remplir les fonctions de médecin aulique auprès des souverains; plusieurs universités étrangères vinrent demander des professeurs à notre faculté; le nombre des étudiants fréquentant l'Université était très grand, ce qui permit à Érasme de s'écrier : « *Academia lovaniensis, frequentia nulli cedit hodie... numerus est plus minus tres millia et affluent quotidie plures* ».

Érasme qui, dans son « *Economium Artis Medicae* » adressé à un médecin louvaniste, apprécia l'exercice de la médecine qui, dit-il, repose sur tant de connaissances et l'expérience en tous domaines et dont la beauté est à la mesure des difficultés. « Ce sont les maladies qui font la médecine, comme les délits font les lois » déclare Érasme qui, par ailleurs, apporta dès son origine un appui sans réserve à l'érection du Collegium trilingue établi par Jérôme Bysleyden, à Louvain en 1518, et où l'on s'appliqua surtout à remplacer la réception passive de l'enseignement traditionnel par l'examen personnel de l'objet qu'on étudie. André Vésale, à l'exemple de beaucoup de futurs médecins, fréquenta ce collège lorsqu'il étudia à Louvain. On en retrouve les traces évidentes dans son activité future lorsqu'il explora systématiquement le corps humain et que ses fameuses tables anatomiques portent les noms de tous les éléments anatomiques en latin, en grec et en hébreu.

La faculté de médecine ne put retenir Vésale à Louvain car, à cette époque, elle ne pouvait fournir le matériel humain permettant à ce génie talentueux de se déployer; mais la révolution anatomique que Vésale accomplit à Padoue devait frapper toute l'Europe d'étonnement et modifier le mode d'enseignement de l'anatomie.

Dès 1557, nous apprenons par les archives communales que cette influence se fit ressentir plus rapidement à Louvain qu'ailleurs. Quatre dissections publiques étaient pratiquées à ce moment presque chaque année à Louvain, alors qu'en Angleterre elles étaient exceptionnelles et, dans les universités allemandes, moins fréquentes. L'enseignement théorique et pratique de l'anatomie se vit dédoublé à Louvain pour aboutir à un enseignement complètement indépendant sous Albert et Isabelle.

Parmi les médecins qui illustrèrent au XVI<sup>e</sup> siècle la faculté de médecine, le plus remarquable fut Jérémie de Dryvere (1504-1554) qui mit en évidence la nature parasitaire de la gale : « ce sont des insectes qui en faisant sous l'épiderme de longs sillons occasionnent un prurit intense ». Dans la querelle qui opposa les partisans de la saignée révulsive et dérivative dans la pleurésie, et à laquelle Vésale avait participé, il s'éleva contre les exagérations des deux antagonistes en proposant une solution de modération et de bon sens, dont les belges devaient donner plus d'une fois l'exemple dans la suite. Il laissa encore un important commentaire sur Celse que le moyen âge avait ignoré et dont les écrits retrouvés permirent une mise au point progressive de la terminologie médicale latine.

Tandis que bien des élèves issus de l'école médicale de Louvain illustrèrent leur pays par leur pratique et leurs publications, Biesius, Corneille Gemma, Adrien Romain et Viringus comptèrent, dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle parmi les hommes les plus remarquables que la faculté donna à la science. Viringus, en particulier, s'appliqua à rénover l'enseignement de l'anatomie à Louvain dans une conception vésalienne.

Mais les occupations et les désolations créées par les guerres de religion d'une part, une épouvantable épidémie pestilentielle qui enleva les deux tiers des habitants de la ville de Louvain d'autre part, amenèrent vers la fin du siècle l'Université au bord de la ruine. Viringus, de tous les professeurs de médecine, se trouva seul à ne pas être moissonné par la maladie.

En présence d'une magistrature complètement ruinée, l'Université se distança de plus en plus des pouvoirs communaux mais, ayant échoué dans sa tentative d'autofinancement, elle fut de plus en plus obligée d'adresser des suppliques au

Gouverneur et à l'autorité centrale pour rétablir sa situation. Ce le fut pour son plus grand bien, mais aussi pour son malheur.

Le bon Duc Jean IV avait prêté son concours désintéressé à l'érection du Studium, Philippe de St Pol y était allé de ses deniers pour prébender la faculté, Philippe II d'Espagne avait, dès 1558, créé une chaire nouvelle financée par le trésor royal, dans laquelle le titulaire — professeur extraordinaire nommé par le magistrat ou par le prince — devait expliquer l'Ars Parva de Galien; Nicolas Van Biesen (Biesius), Corneille Gemma et Brügélius en furent les heureux titulaires.

Mais cette intrusion progressivement plus incisive du pouvoir central dans les affaires intérieures de l'Université et de ses facultés allait progressivement s'avérer tentaculaire, tyrannique et opprimante.

Déjà, Charles le Téméraire, à la fin de son règne en 1477, avait émis la prétention de réformer les statuts de l'Université et de s'immiscer dans son organisation intérieure. Ce fut le doyen de la faculté de médecine Jean d'Inchy, qui dans le conseil rectoral s'opposa le plus à ces modifications. Il annonça que sa faculté n'appliquerait pas les réformes. La faculté était, en réalité, assez peu menacée, mais il le fit par principe.

En 1599, à l'occasion de la nomination du professeur Gérard de Vileers, le conseil de Brabant décida que le magistrat, avant de procéder à la nomination d'un professeur, serait tenu d'en informer le gouvernement, « afin de pourvoir de commun accord à cette nomination ».

Et si l'Université et la population louvaniste accueillirent avec joie et reconnaissance Albert et Isabelle, lors de leur joyeuse entrée à Louvain, « l'Acte de la Visite » qui annonça les mesures prises par ses souverains à l'égard de l'Alma Mater, bien que prises de concert avec le

Saint-Siège : « *Juncta in primis sedis Apostolicae auctoritate* », modifia du tout au tout la constitution primitive du « *studium generale* » et contenait en germe les dispositions d'une véritable organisation de l'enseignement supérieur où l'intervention du pouvoir civil ne devait plus cesser d'aller en croissant.

Les statuts de la faculté, modifiés par l'Acte de la Visite, furent cependant d'une certaine manière bénéfiques pour notre faculté qui comptait désormais quatre titulaires dont le premier expliquait les institutions de médecine en s'inspirant du premier livre d'Avicenne; le second, la médecine théorique qui comprenait l'*Ars parva* de Galien, les aphorismes d'Hippocrate et la méthode générale de la pratique. Le troisième expliquait toutes les maladies « *de capite ad calcem* » en s'inspirant de Rhazès, ainsi que les fièvres et les maladies contagieuses; le quatrième enfin enseignait l'anatomie en hiver et la chirurgie en été.

Les professeurs nommés par l'autorité supérieure augmentèrent de plus en plus en nombre; ils s'appelaient professeurs royaux (*regii*) tandis que les *primarii* seuls continuèrent à être nommés par le magistrat de la ville.

La faculté de médecine témoigna à nouveau d'une grande prospérité au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et la réputation des professeurs de Louvain attira un nombre élevé d'élèves à la faculté de médecine.

Parmi les membres les plus éminents des titulaires de la faculté figurent les Fyens, Castellan, Romain et Van der Plempen. Ce ne fut qu'au cours des dernières décennies que le mouvement intellectuel devait s'affaiblir à Louvain à la suite des désolations incessantes amenées par les guerres que Louis XIV déclencha, d'une façon à peu près permanente, sur notre territoire. Pierre de Chastel, après avoir étudié à Orléans, reçut le bonnet

de docteur en médecine en 1615. Prudemment versé dans la langue grecque, laissa la biographie médicale la plus portante de ce siècle; ce ne fut cependant qu'une œuvre de jeunesse. Une mort précoce l'empêcha d'accorder à cet ouvrage une ampleur plus considérable dans la suite, ainsi qu'il l'eût souhaité.

Le professeur le plus réputé de ce siècle fut incontestablement Vopiscus Fortunatus Plempius d'Amsterdam, auteur d'un nombre considérable d'ouvrages médicaux. Il ne resta étranger à aucune des discussions qui agitérent le monde médical de son temps. Après avoir composé un traité d'ophtalmologie, ce fut le premier du genre dans les Pays-Bas; il combattit Harvey dans son traité « *I Fundamenta* » pour reconnaître, dans une édition suivante de ce traité, son erreur et se faire le champion le plus ardent de la belle découverte d'Harvey à propos de la circulation du sang.

Signalons encore, au cours de ce siècle, J.B. Van Helmont qui ne fit que passer comme un météore à travers notre faculté où on essaya en vain de le retenir; mais Van Helmont, avide de connaissances nouvelles, préféra parcourir l'Europe à la recherche de la vérité. Sa théorie des ferments fut reprise dans la suite par Rega et devait, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, devenir une des bases de la doctrine physiologique.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>, trois personnalités marquantes illustrèrent la faculté de médecine. Tout d'abord Philippe Verheyen de Verrebroeck qui fit d'ingénieuses dissections cadavériques et dont le traité d'anatomie, modèle didactique, traduit et répandu à travers toute l'Europe, resta le livre de chevet de beaucoup d'étudiants en matière d'anatomie. Ensuite, Jean-François Favelet, né au Fort de la Perle près d'Anvers, qui défendit avec une fougue extraordinaire, le système chimiatrice à

l'encontre des iatromécanistes, ne ménageant personne pas même ses collègues. Enfin, Servais Augustin Devillers, né à Huy en 1701. Celui-ci, au contraire de son prédécesseur, s'avéra un redoutable adversaire de la chimie. Tout en se déclarant partisan de la théorie des solidistes qui connut encore une grande vogue à son époque, il donna à maintes reprises des preuves évidentes de son immense savoir.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque nos provinces belges passèrent à l'Autriche, malgré les guerres de succession qui se prolongeaient et les campagnes réitérées de Louis XV, le calme se rétablit quelque peu sous le règne de Marie-Thérèse. On assista cependant chaque année à une pression continue et incessante, et à sens unique, du pouvoir central sur nos institutions. Des directives de plus en plus nombreuses ne cessèrent d'émaner du pouvoir central, comme si les libertés communales n'existaient pas ou n'existaient plus en Belgique. La situation alla sans cesse en s'aggravant.

Sous le règne de Joseph II, ce despote éclairé mais, certes, mal inspiré, l'ingérence gouvernementale dans les affaires de l'Université et aussi dans celles de chaque faculté, devint tellement grande et insupportable que l'opposition grandit de toute part. Par réaction, Joseph II déplaça l'Université à Bruxelles, en même temps qu'il déclarait tous les privilèges de la Joyeuse Entrée cassés et annulés. Cet acte tyrannique déclencha le soulèvement des Brabançons qui chassèrent les Autrichiens en 1789 et l'Université et sa faculté de médecine furent rétablies à Louvain, en 1790.

Au cours de ce XVIII<sup>e</sup> siècle, Henri-Joseph Rega jeta le plus vif éclat sur la médecine belge. Il fit bâtir un amphithéâtre d'anatomie aujourd'hui transformé en un temple protestant. Il créa aussi un jardin botanique et fit, pour la faculté

de Louvain ce que Boerhave avait fait pour l'École de Leyde.

S'inspirant des écrits de J.B. Van Helmont, il mit clairement en évidence, dans son traité « de Sympathia », le rôle joué par l'estomac dans les phénomènes d'échanges biologiques et orienta les études médicales vers la localisation des maladies. La doctrine physiologique de Broussais devait, un siècle plus tard, trouver dans les écrits de Rega des racines profondes. Toutefois, Broussais devait donner aux idées exprimées par Rega une portée exclusive qui allait orienter la médecine dans une voie sans issue.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, il convient de rappeler certains noms. Comme celui de Van der Belen, né en 1728, dont les écrits témoignèrent d'une profonde érudition. Joseph Jean Hubert Vounck de Louvain, attaché d'abord à l'Université comme professeur de chimie, enseigna ensuite l'anatomie et la chirurgie, puis encore la physiologie. Admirateur du grand Von Haller, il assura à cette discipline médicale une plus grande indépendance. Il publia encore en 1796 la « Collectio dissertationum medicarum in Alma Universitate lovaniensi multorum annorum curriculo publice defensarum », en quatre volumes, qui renferment les principales dissertations inaugurales publiées depuis 1759 jusqu'en 1796.

Terminons ce relevé panoramique avec Van Bockaute de Malines qui s'adonna avec une prédilection marquée à la chimie organique qui, à son époque, constituait une sorte de nouveauté. Le premier, il devait approfondir la composition chimique de la bile. Ses nombreux travaux lui valurent un fauteuil à l'Académie où il succéda au célèbre Needham.

Vers la fin du siècle, les professeurs de la faculté de médecine, à l'occasion des différends opposant l'Université à Joseph II se divisèrent en josphites et antijosphites.

Ces derniers furent incontestablement les plus nombreux. Par contre, parmi les premiers, Van Leempoel ne put réintégrer sa chaire quand l'Université fut rétablie à Louvain, tandis que Jean Bernard Jacobs, né à Loochristi, professeur de chirurgie en 1788 et qui avait enseigné au collège thérésien et à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, tout dévoué à l'empereur Joseph II, suivit les troupes autrichiennes dans leur retraite à Luxembourg et succomba le 22 août 1790 à Marche-en-Famenne. Il était l'auteur d'un traité d'obstétrique, à l'usage des sages-femmes, qui demeura dans nos provinces et dans le nord de la France, leur livre de chevet durant de longues décennies.

Au risque de faire trembler les mânes des ancêtres de notre vieille faculté de médecine, nous pouvons aujourd'hui reconnaître que plusieurs décrets de Joseph II présentaient une utilité réelle et cela à une époque où, à Louvain comme dans bien des Universités européennes, un besoin de réorganisation s'imposait pour réadapter aux nécessités du moment les académies quelque peu sclérosées par un immobilisme trop grand.

Les décrets intéressant la faculté de médecine en particulier auraient mérité

considération si l'empereur, hautain et têtu de caractère, avait pu les établir après concertation avec les intéressés et sans briser ou violer les privilèges légitimes, acquis par l'Université, et auxquels nos prédécesseurs étaient si attachés.

Le rétablissement de la faculté de médecine en 1790 ne fut qu'un répit de courte durée, car de nouveaux tyrans, cette fois démagogues — les sans-culottes — allaient traverser nos frontières. La convention avait rasé d'un trait de plume tous les établissements d'enseignement, et ce fut par un décret du 4 brumaire de l'an VI, que l'administration centrale du département de la Dyle enjoignit à l'administration municipale de Louvain de cesser l'enseignement dans l'Université.

Ainsi se termina l'existence de la première faculté de médecine de l'Université de Louvain dont nous allons maintenant reprendre l'histoire détaillée et qui, dans nos provinces, avait rempli sa mission historique. Elle avait tenu haut et fier le drapeau des sciences médicales et, malgré toutes les vicissitudes qu'elle rencontra au cours des quatre siècles de son existence, elle avait pu rivaliser avec les plus célèbres académies de l'Europe !